

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 8 Septembre 1874

La candidature de M. Bruas dans le Maine-et-Loire fait de très-grands progrès, et les chances de l'honorable vice-président du conseil général augmentent tous les jours.

Cette élection, dans les circonstances actuelles, a une importance très-grande, et on peut dire sûrement qu'elle réagira sur le grand mouvement du mois d'octobre pour le renouvellement des conseils généraux.

Les journaux républicains et les journaux bonapartistes sont d'accord pour combattre M. Bruas, comme n'affirmant aucune tendance politique au-delà des sept ans de pouvoir du maréchal Mac-Mahon.

La Liberté, qui se place décidément sur le terrain de l'Appel au peuple est particulièrement hostile à la candidature de M. Bruas.

Voici l'argument principal de la Liberté :

Il ne faut pas que les chefs de parti s'abusent, il n'y a plus que deux espèces de candidatures possibles : les candidatures bonapartistes et les candidatures républicaines.

Le Pays et l'Ordre tiennent un langage identique.

Les légitimistes purs ne présentent pas de candidat, et leur organe dans le Maine-et-Loire, l'Etoile d'Angers, combat vivement M. Bruas.

D'un autre côté, on lit dans le Messenger de Paris :

L'élection qui aura lieu le 13 septembre dans le département de Maine-et-Loire ne peut, quel qu'en soit le résultat, que modifier imperceptiblement l'état des forces respectives des partis dans l'Assemblée.

M. Beulé appartenait à la fois à la droite modérée et au centre droit. Il faisait partie des deux réunions de l'hôtel des Réservoirs et du Grand-

Vatel. Il est très-désirable que son remplaçant appartienne à la même opinion. Mais enfin, quand bien même ce remplaçant viendrait renforcer d'une voix, soit le parti radical, soit le groupe bonapartiste, ce n'est pas cette voix déplacée qui dérangerait beaucoup l'équilibre parlementaire actuel.

La question n'est pas là. Elle est tout entière dans le caractère particulier qu'a prise la candidature de M. Bruas, candidat septennaliste, en opposition avec celles de MM. Maillé, candidat radical et Berger, candidat bonapartiste.

Le septennat n'est ni la République ni l'Empire, et il n'est pas non plus la Monarchie. Il est la trêve des trois partis impérialiste, républicain et royaliste.

C'est ce qui fait de la candidature de M. Bruas une épreuve intéressante et utile, c'est ce qui fait que tous les électeurs du département de Maine-et-Loire, qui veulent sincèrement que les passions s'amortissent et que les esprits s'apaisent, doivent se rallier à cette candidature et aider par leurs conseils et par leurs votes à son succès.

Le mois de septembre est un mois plein de douloureux anniversaires et de tristes souvenirs encore récents. Le parti auquel appartient M. Berger et le parti auquel appartient M. Maillé sont de moitié dans les fautes immenses, les effroyables désastres, les effondrements terribles et les mutilations territoriales que rappellent ces tristes souvenirs en ces douloureux anniversaires.

M. Bruas a déjà pour lui de ne représenter ni le 1er septembre, qui a ouvert la route de Paris à l'armée allemande, ni le 4 septembre qui a désorganisé la défense du pays devant l'ennemi victorieux.

Mais ce n'est pas là le seul mérite de M. Bruas qui doit avoir pour lui tous ceux qui ne sont ni bonapartistes, ni radicaux, quand même, tous les hommes modérés enfin qui ne sont pas d'humeur à sacrifier l'intérêt public à l'esprit de parti.

Tous les bonapartistes voteront pour M. Berger. Tous les radicaux voteront pour M. Maillé. Si tous ceux qui ne sont ni bonapartistes, ni radicaux se rendaient au scrutin afin de voter pour M. Bruas, son élection serait certaine.

des trois candidats en présence dans l'élection du 13 septembre. Ce sera là une grande faute.

On lit dans le Journal des Débats :

La lutte électorale engagée dans le département de Maine-et-Loire prend chaque jour un caractère de vivacité plus prononcé. La candidature septennaliste de M. Bruas est très-vigoureusement attaquée par ses adversaires, qui lui reprochent le mystère dans lequel il s'enveloppe.

Revue des Journaux

Patrie.

La République française est peu satisfaite des commentaires historiques dont la presse conservatrice a accueilli l'anniversaire du 4 septembre. « Et dire, s'écrie la République française, qu'une heure peut sonner où ces mêmes feuilles entonneront les louanges de la République ! »

Journal de Paris.

Plusieurs organes légitimistes et catholiques se demandent si le gouvernement a reconnu M. Serrano pour obtempérer à un ultimatum de l'Allemagne, auquel cas de force majeure ils n'auraient rien à dire.

Nous croyons savoir que le gouvernement, éclairé sur les visées de l'Allemagne, n'a pas attendu que la question de la reconnaissance de M. Serrano dégénérât en une question de paix ou de guerre.

Le gouvernement a été plus sage. Il a vu que l'Allemagne cherchait à rallumer la guerre, à l'occasion des affaires d'Espagne.

du président Grant ; l'Allemagne s'est rabattue sur la reconnaissance de M. Serrano, pour nous arracher quelque imprudence. Le gouvernement a pénétré cette tactique, et l'a déjouée en accréditant un ambassadeur à Madrid.

Français.

Les politiques de l'hôtel Bagration sont très-préoccupés des efforts faits par plusieurs œuvres catholiques pour arracher les ouvriers de nos grandes villes à la corruption démagogique.

Nous nous souvenons qu'il y a quelques années, le parti républicain se plaignait qu'on isolât l'armée du reste du pays. « Le peuple, disait-on, est tenu en suspicion par l'armée, et l'armée, inflexiblement gardée contre les influences du dehors, forme au milieu du pays comme une nation étrangère au pays. »

Si les hommes du parti républicain avaient quelque souci du bien public et quelque souvenir des opinions qu'eux-mêmes ils ont dans d'autres temps professées, ils devraient applaudir et réclamer du gouvernement toute sa faveur pour des œuvres essentiellement patriotique.

L'hostilité de certains hommes de la gauche à l'égard des catholiques qui se dévouent au service du peuple s'explique par l'impuissance



du parti démocratique à rien faire pour les ouvriers.

**Constitutionnel.**

Un fait scandaleux s'est passé tout récemment en Allemagne : un prêtre français, l'abbé Louis, du département de Meurthe-et-Moselle, voyageant sur un bateau à vapeur entre Coblenz et Mayence, a dit un mot imprudent dans une conversation avec un nommé Püchler, journaliste de Berlin. Passant devant le château de Biberich, naguère résidence d'été du duc de Nassau et depuis 1868 incorporé au domaine du roi de Prusse, l'abbé Louis, s'informant du nom du château, aurait dit (en parlant du roi et du château). « Il l'a volé comme tout. » Püchler, au moment de débarquer, désigna l'abbé Louis à un gendarme qui arrêta le prêtre. De là, procès de lèse-majesté devant la police correctionnelle de Mayence.

Cette affaire, disons-le à l'honneur des journaux de la localité, a produit une impression pénible, le journal berlinois dont Püchler se disait le rédacteur n'a eu rien de plus pressé à faire que de renier l'ignoble délateur. Mais, avant tout, il convient de louer l'avocat Grossmann qui a défendu l'abbé Louis. Après avoir exposé qu'au fond les paroles de son client ne pouvaient pas avoir le caractère d'une injure personnelle contre l'empereur, le défenseur a flétri Püchler qu'il considère comme une sorte d'agent provocateur, voulant se faire valoir pour obtenir quelque récompense. « Püchler, a-t-il dit, appartient absolument à cette classe de délateurs, déjà si méprisée par les Romains ; il a compromis ainsi toute l'Allemagne, et nous devons en rougir. » Il a ajouté qu'il a bien souvent voyagé en France, il y a entendu les sorties les plus violentes contre Louis-Philippe et Napoléon ; jamais il n'a entendu dire qu'on ait dénoncé les auteurs de ces paroles.

Le procureur du roi a répliqué en blâmant l'avocat Grossmann de plaider avec tant de chaleur pour un Français, et il a ajouté « que jamais un Allemand sur le sol français ne se permettrait d'injurier le souverain du pays ! » (Ce procureur du roi nous semble bien naïf !)

L'avocat a répliqué de nouveau en répétant que jamais en France un particulier ne dénoncerait une conversation particulière ; il regrette « que pareille chose se soit passée en Allemagne, dans l'intérêt de l'honneur et de la dignité de la grande nation allemande. »

Malgré cette chaleureuse défense, l'abbé Louis, qui avait déjà fait deux mois de prison préventive, a été condamné à deux autres mois de prison. Répétons de nouveau que tous les journaux et l'opinion publique à Mayence s'expriment avec mépris sur le compte du délateur. Nous n'en conseillons pas moins aux étrangers, voyageant en Prusse, de surveiller leurs paroles.

**Informations**

Samedi, le grand-duc Constantin a été reçu à deux heures, à l'Elysée par le maréchal-président. Le maréchal s'est rendu quelques instants après à l'ambassade de Russie pour lui rendre visite.

Le grand-duc et la grande-duchesse Marie, sa sœur, repartent demain pour Biarritz.

Dans la soirée, grand dîner à l'ambassade de Russie en l'honneur du grand-duc Constantin.

M. le comte de Paris, se rendant à l'invitation qui lui avait été adressée par le grand-duc, assistait à ce dîner.

Les radicaux, auteurs, fauteurs et admirateurs du 4 septembre, n'ont pu laisser passer cette date sans « manifester » à leur façon, dans quelques localités, d'ailleurs, très-peu nombreuses.

A Périgueux, les gens qui voulurent faire du tapage ont été immédiatement et rigoureusement appréhendés par la gendarmerie.

A Bordeaux, quelques individus bruyants, ayant témoigné d'une velléité de démonstration, immédiatement l'autorité a fait abattre et disparaître un arbre de la liberté oublié là depuis le 4 septembre.

A Prades, quelques manifestants ayant tenté d'exhiber l'image de la République avec un bonnet phrygien, l'autorité leur a ôté leur emblème et l'a fait disparaître. Ils ont perdu leur buste comme les septembriseurs de Bordeaux leur arbre. Voilà tout ce qu'ils ont

gagné. Tout cela a été parfaitement insignifiant.

Dans trois petits endroits, appelés Gizean, Marseillan et Méze, les faits imparfaitement connus auraient malheureusement en plus de gravité et auraient pris un caractère de désordre, du moins à Méze. La gendarmerie, sérieusement menacée par les manifestants, aurait du faire usage de ses armes.

Jusqu'ici ces faits répréhensibles sont les seuls signalés dans toute la France. La louable fermeté de l'autorité a coupé le mal dans sa racine. Mais quelle singulière façon a le radicalisme de témoigner de son patriotisme ! Et comme l'opposition doit être fière des excitations et des faufares bruyantes auxquelles elle se livre chaque année à l'anniversaire du 4 septembre ! Comme toujours, ce sont les pauvres hères qui paient pour les excitateurs politiques, qui n'ont vu là qu'une occasion de bruit fait autour d'eux-mêmes et de leur rhétorique révolutionnaire.

Le Président de la République partira le 12 ou le 13 septembre pour Béthune, dans le Pas-de-Calais, où il va assister à de grandes manœuvres militaires du corps que commande le général Clinchant. Les villes que le Président de la République pourra visiter à l'occasion de ce voyage ne sont pas désignées. Il n'est pas encore décidé si le Président assistera aux manœuvres militaires des autres corps d'armée. Toutefois, des invitations lui ayant été adressées par plusieurs commandants en chef de corps d'armée, on pense que le maréchal, abandonnant l'idée de faire des voyages circulaires, pourra accepter quelques unes de ces invitations et visiter, à cette occasion, les villes importantes sur son passage. Mais rien n'est décidé à cet égard, *sauf le voyage à Béthune.*

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, est arrivé à Belfort, mardi, 1<sup>er</sup> septembre, sans être officiellement annoncé. Le ministre, qui venait par la route du Ballon d'Alsace, a été reçu à la limite du territoire par l'administrateur, M. le Bleu, le général de la Mariouze, commandant la subdivision, et M. Keller, député du Haut-Rhin. Dans la journée de mercredi, le ministre, accompagné de M. le général duc d'Aumale, commandant le 7<sup>e</sup> corps d'armée, a visité les travaux qui s'exécutent dans la place et autour de Belfort, ainsi que les casernes, l'hospice civil et l'hôpital militaire.

L'anniversaire de Sedan a été célébré sur divers points de l'Allemagne avec une grande solennité. A Berlin, l'empereur lui-même présidait à la cérémonie. Voici les détails sur cette fête que nous trouvons dans le *Courrier du Bas-Rhin*, feuille officieuse de M. de Bismarck. Ils sont communiqués à ce journal par son correspondant de Berlin :

La fête de Sedan a commencé à dix heures du matin par une revue du corps de la garde sur le Tempelhoferfeld. Toute l'infanterie de la garde, le corps des cadets, huit régiments de cavalerie de la garde, et deux régiments d'artillerie de la garde, avec une centaine de pièces ont pris part à la revue, commandée par le prince Auguste de Wurtemberg. L'empereur, le prince impérial et le prince de Galles étaient présents. L'impératrice, la princesse impériale, la princesse Frédéric-Charles et la duchesse Guillaume de Mecklembourg ont suivi en voiture. Toutes les rues sont pavisées et décorées. Partout où il s'est présenté, l'empereur a été salué avec un grand enthousiasme.

**On écrit de Mayence à la même feuille :**

Notre fête de Sedan est brillante. La fête a été annoncée par 401 coups de canon, et par un chœur chanté sur le grand balcon du palais du gouvernement. Le service religieux, célébré à l'église protestante, a été visité par une foule nombreuse. A l'Académie, il y a eu une cérémonie très-imposante, deux discours y ont été prononcés. A la fin de la cérémonie, des vivats enthousiastes ont été poussés en l'honneur de l'empereur. Toute la ville est endimanchée et enguirlandée.

La *Patrie* fait sur cette fête qui soulève tant d'enthousiasme en Allemagne, des réflexions qu'il est bon de reproduire.

La France, dit notre honorable confrère, ne célèbre pas le 14 octobre de chaque année, l'anniversaire de la bataille d'Iéna, ce formidable écrasement de la Prusse. C'est là un exemple que la cour de Berlin devrait suivre lorsque revient le 2 septembre. La Prusse était anéantie ; le vainqueur la releva de

son propre gré, et il consentit à inscrire dans le traité de Tilsit (le 8 juillet 1807), cette clause inespérée pour les vaincus d'Iéna. — « Restitution au roi de Prusse, en considération de l'empereur de Russie, de la Vieille-Prusse, de la Poméranie, du Brandebourg, de la Haute et de la Basse-Silésie. »

Cette énumération suffit à prouver tout ce que la Prusse avait perdu... Il y aurait justice de sa part à ne pas oublier que ce que lui a rendu Napoléon, c'est sa propre existence. La veille des préliminaires de Versailles, M. de Bismarck aurait dû relire le traité de Tilsit.

Ne nous séparons pas de cette date funeste, sans rappeler un de ces souvenirs qui nous permettent de parler, malgré nos désastres, de l'héroïsme français, tandis que les Allemands, malgré leurs victoires, n'ont pas acquis le droit de parler de l'héroïsme prussien.

Le Français raconte, d'après le récit qu'en a donné M. Habeneck dans ses *Régiments martyrs*, l'histoire héroïque de quatre soldats enfermés dans une maison de Mouzon, le 30 août. L'un d'eux ayant survécu a pu la raconter.

Le 12<sup>e</sup> corps avait soutenu dans les rues du village une lutte inégale contre des forces prussiennes énormes. Quatre soldats, parmi lesquels un méridional, n'ayant pas assez vite battu en retraite, se trouvèrent pris dans une maison. Il leur restait encore une chance de fuite par une porte de derrière ; mais l'un d'eux, qui était Bas-Breton et n'entendait pas le français, ne voulut pas comprendre les gestes de ses camarades, et la ferma à double tour. Tous les quatre revinrent à la fenêtre qui donnait sur la grande rue de Mouzon :

Alors commença une lutte qui eût été insensée si elle n'était admirable. Les Prussiens, malgré leur nombre toujours croissant, n'osaient attaquer à la baïonnette. Tout homme qui se montrait dans la rue était un homme mort. Mais, massés dans les maisons voisines, furieux d'être arrêtés par ces quatre obstinés, ils couvraient de balles la mesure ébranlée déjà par un obus. Les vitres volaient en éclats, les balles s'applaissaient avec un bruit sourd sur le toit, sur la façade, détachant de larges plaques de gravats dont les débris émiettés aveuglaient de poussière les quatre Français.

Combien de temps dura la résistance ? Le méridional lui-même n'aurait pu le dire. Dans l'emportement du combat, la notion du temps se perd avec celle du danger. Le canon, cet argument suprême des Prussiens, mit un terme à la lutte.

Un obus, arrivant comme un coup de foudre, éclata en traversant la fenêtre. Un éclat brisa la tête du sapeur, un autre couvrit le ventre du Normand. Un instant après, une balle brisa un des doigts du Bas-Breton. Il voulut riposter. Une seconde balle lui cassa le bras droit.

Il ne poussa pas un cri, ne prononça pas une parole ; mais laissant tomber son fusil désormais inutile, il se dirigea froidement vers la porte, l'ouvrit de sa main gauche et marcha droit à l'ennemi. Il n'eut pas le temps d'arriver jusqu'à lui. Comme il traversait la ruelle, un obus le coupa en deux, et c'étaient ses débris que les infirmiers avaient rencontrés près du seuil de la maison.

Lorsqu'ils demandèrent le nom de cet homme au méridional :

— Je ne le sais pas, répondit le soldat, il n'était pas de mon escouade.

Et ce fut là toute l'oraison funèbre de ce héros inconnu. S'était-il douté seulement qu'il avait combattu et qu'il allait mourir en héros ?

Voici, sur les troubles qui ont eu lieu le 4 septembre à Méze (Hérault), les premiers détails que nous trouvons dans l'*Union nationale* :

La ville de Méze a été hier le théâtre d'une sanglante conflagration entre la gendarmerie et la population rouge de ce pays.

Nous recevons sur ce fait les renseignements suivants :

« La journée s'était, paraît-il, passée assez paisiblement, lorsque vers les 7 heures du soir, et sous le coup, sans doute, de libations répétées, les radicaux de Méze, au nombre de 150 à 200, se portèrent sur la place de la Mairie, ayant à leur tête un individu étranger à la localité et la tête couverte d'un képi de garde national.

« Arrivés sur la place de la Mairie, les manifestants organisèrent une farandole et se mirent à hurler la *Marseillaise* ; les gendarmes arrivèrent alors et les sommèrent de se retirer, ce qu'ils firent sans trop d'hésitation.

« Mais la force armée avait à peine disparu, que la manifestation reprit de plus belle, seulement avec un caractère plus odieux encore.

« Des individus s'agenouillèrent, parodiant les chants d'église et les cérémonies religieuses ; l'un de ces énergumènes se faisait surtout re-

marquer par l'indécence de ses gestes et la violence de ses cris.

« En ce moment, les gendarmes reviennent sur leurs pas, arrêtent cet énergumène, et veulent l'emmener à leur caserne. Mais la foule surexcitée proteste contre cette arrestation et veut enlever le prisonnier. Les gendarmes, serrés de près, houlés et frappés, dégainent. La foule se précipite sur eux, les enveloppe et menace de leur faire un mauvais parti.

« La situation devenait critique pour ces braves militaires. L'un d'eux tire en l'air un coup de revolver. Les assaillants reculent, mais pour revenir bientôt à la charge, plus furieux encore.

« Alors s'engage une lutte terrible. Un gendarme dont le sabre a été saisi, tire un coup de revolver ; l'ancien concierge de la mairie, au 4 septembre, est atteint dans le bas-ventre et tombe ; un autre coup est tiré ; la balle va atteindre au pied une femme qui se trouvait aux premiers rangs de ces furieux.

« Un moment d'hésitation se produit ; les gendarmes en profitent pour élargir le cercle qui les resserre en faisant le moulinet avec leurs sabres, et après des efforts inouïs, ils parviennent à garder leur prisonnier et à l'enfermer dans la caserne.

« Cela ne faisait pas le compte des radicaux. Bientôt la caserne est entourée ; on menace d'y mettre le feu si le prisonnier n'est pas rendu et des fagots sont même apportés. Tout se prépare pour l'incendie.

« Les gendarmes, barricadés, menacent de tirer sur le rassemblement.

« En présence de cette attitude, la foule recule et se porte devant la Mairie, où elle somme le maire de faire élargir le prisonnier.

« M. le maire de Méze, dont nous ne saurions trop louer l'énergie et la détermination, refuse d'obtempérer à cette demande et parvient à obtenir que les émeutiers se dispersent.

« Dès que la nouvelle de ces troubles est parvenue dans notre ville, M. le procureur de la République est parti de Montpellier, à la tête d'un certain nombre de chasseurs et de gendarmes.

« On assure qu'une trentaine d'arrestations ont été opérées.

**ESPAGNE**

Les carlistes paraissent avoir levé le siège de Puycerda.

Les renseignements qui nous parviennent de la frontière pyrénéenne expliquent le départ précipité des carlistes par la crainte où ils se trouvaient d'être, à leur tour, pris dans l'étroite vallée qui s'étend de Seo de Urgel à la frontière, et contraints de se réfugier avec armes et bagages sur le territoire français, ou de se faire jour à travers les troupes de secours, dont l'avant-garde leur était signalée sur la route Ripoll.

**Chronique locale**

**et méridionale.**

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.**

Séance du 6 septembre.

Le Conseil, après avoir entendu le rapport des commissions des travaux et du casernement réunies, donne à l'unanimité son approbation au projet de convention suivant, et autorise M. le maire à signer au nom de la ville, et à l'adresser à M. le préfet qui reste chargé de le transmettre au Gouvernement.

*Convention arrêtée entre le département de la guerre et la ville de Cahors, pour l'extension du casernement.*

Entre le chef du Génie, représentant le département de la guerre, et le maire de la ville de Cahors, dûment autorisé par le conseil municipal, par sa délibération du 6 septembre 1874.

Il a été exposé et convenu ce qui suit : Dans la répartition des troupes sur le territoire du 17<sup>e</sup> corps d'armée, la ville de Cahors a été désignée pour recevoir un régiment d'infanterie.

L'Etat se charge de toutes les acquisitions nécessaires à l'installation de la garnison.

De son côté la ville, dans le but d'assurer un prompt achèvement desdits travaux, s'engage :

D'une part, à mettre à la disposition du département de la guerre, à titre de subside, une somme de deux cent quinze mille francs, qui sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des besoins des acquisitions.



D'autre part, à avancer à l'Etat le surplus de la dépense totale évaluée à huit cent cinquante-quatre mille francs.

La Ville s'engage en outre à fournir à l'Etat un champ de manœuvre de 16 hectares, et un champ de tir de 600 mètres de portée sur l'emplacement de la ferme d'Arnis, déjà agréé par l'autorité militaire.

Cette étendue sera déterminée à l'ouest d'une ligne tracée du nord au midi et éloignée de 120 mètres au moins des bâtiments de la ferme.

Tous les aménagements et travaux nécessaires pour l'appropriation du champ de manœuvre et de tir restent à la charge de l'Etat.

L'acquisition de l'enclos dit des Augustins, est complètement à la charge de la Ville qui le convertira en place publique dont l'Etat aura la jouissance indéfinie pour les exercices journaliers de la garnison, sauf les jours de foire et de marché-foire.

La Ville fournira à titre gratuit, l'eau potable nécessaire à la garnison à raison de 10 à 15 litres par homme et par jour. Le travail de canalisation, les achats de conduits et les dépenses accessoires que ce service exigera, seront compris dans les frais d'installation du casernement. Cette concession, essentiellement gratuite, sera cependant soumise aux mêmes conditions réglementaires qui sont imposées aux autres concessions gratuites ou payantes de la ville.

Elle prendra les dispositions nécessaires pour que l'hôpital civil puisse recevoir, dans des chambres convenablement installées et isolées des autres malades, le nombre de soldats et d'officiers en rapport avec la garnison.

Ces dispositions seront réglées de concert entre l'autorité militaire et la municipalité.

Le chef du génie accepte, au nom du département de la Guerre, les offres faites par la ville, en ce qui concerne le subside de Deux cent quinze mille francs, les champs de manœuvre et de tir et le terrain d'exercice, l'alimentation d'eau, les dispositions à prendre pour assurer le service hospitalier; et donne acte de l'engagement qu'elle prend de faire à l'Etat l'avance du surplus de la dépense, soit 639.000 fr.

Toutes les questions relatives à cette avance et à son remboursement seront réglées de concert entre les ministres de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre, par l'acte approbatif des mesures financières votées par le Conseil municipal et sous la réserve de la sanction législative.

Les nouvelles constructions appartiendront en totalité à l'Etat qui par conséquent en aura l'entretien à sa charge.

La présente convention devra être soumise à l'approbation des ministres de l'Intérieur et de la Guerre.

Par décret du 3 septembre 1874, M. le comte de Chaudordy, député de l'Assemblée nationale, ambassadeur de France à Berne, est nommé ambassadeur de France en Espagne.

M. de Chaudordy, député de Lot-et-Garonne, est presque notre compatriote. Ami particulier de l'honorable et sympathique famille de Mosbourg, si durement éprouvée dans ces derniers temps, il est venu souvent passer quelques jours de villégiature à Mercuès.

Dimanche au soir, à 8 heures, l'Orphéon a chanté sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville, les chœurs qui lui ont valu au Concours de Périgueux une médaille d'or.

En entendant nos chanteurs on a pu comprendre combien était juste la décision du Jury.

Nous félicitons les orphéonistes et leur zélé directeur des progrès qu'ils ont faits, de leur ensemble, de leur soin à observer les nuances, de leur goût musical.

Nous n'exprimerons qu'un regret c'est de ne pouvoir les entendre et les applaudir plus souvent.

La fête votive de Saint-Georges a été marquée par un incident dont il ne faut pas exagérer l'importance. Hâtons-nous de dire que la politique n'y est pour rien et que l'effervescence de quelques têtes était due uniquement à l'absorption d'une trop grande quantité de vin du Lot.

Vers dix heures, un jeune gars du faubourg voit sa prétendue au milieu du bal champêtre au bras d'un soldat. La chose lui paraît mauvaise, il s'élance, trouble la danse et demande des explications à sa future. De là tumulte. Les soldats du piquet interviennent, et le sieur T..., chassé du bal, qu'il avait malencontreusement interrompu, est jeté dans les bras des gendarmes qui le conduisent au violon, malgré ses protestations.

Mais T... a un frère. Ce dernier s'irrite à la pensée que T... cadet est sous les verroux, et il forme, avec quelques écrivains, le projet d'aller le délivrer. Tout cela est très-chevaleresque; la

foule qui vit de bruit et de scandale approuve, et 200 à 300 personnes partent en campagne vers la mairie.

La police et la gendarmerie, qui ont été prévenues, se portent au nombre imposant de trois (un agent et deux gendarmes) au-devant des assaillants qu'ils atteignent en face de la recette générale. Là, T... aîné s'avance et provoque les agents qui le saisissent, malgré les cris de la foule qui se masse devant l'hôtel-de-ville, à tel point que les gendarmes, pour conserver leur prisonnier, sont obligés de faire le moulinet avec leurs sabres. Un énergumène se distingue dans la cohue par les cris : à l'eau les gendarmes ! Il est prestement enlevé par un agent de police et conduit au poste.

Lorsque les portes ont été refermées sur ces jeunes gens, qui, quelques heures plus tard, ont dû regretter leur équipée, la foule, qui n'avait plus de spectacle à attendre aux abords de la mairie, s'est dispersée d'elle-même.

Il était onze heures du soir et les violons jouaient au bal champêtre de Saint-Georges leurs dernières contredanses.

L'affaire des frères T... est entre les mains de la justice.

On nous communique et nous nous empressons de reproduire le discours de M. Murat, banquier et maire de St-Céré, prononcé à la distribution des prix des élèves de l'école communale, dirigée par les Frères de l'école chrétienne.

Jeunes élèves, messieurs,

Je ne sais si nos impressions sont les mêmes, mais je trouve qu'en vieillissant vite de nos jours, les événements se pressent, se multiplient et se succèdent avec une rapidité si grande et si effrayante, qu'il me semble qu'il y a un siècle entre cette distribution et la dernière que j'ai eu l'honneur de présider.

Cependant il est une chose en moi, qui ne vieillit point; c'est le cœur, c'est le désir incessant d'être utile à ma localité.

Parmi tous les moyens de la procurer ce bien, je n'en connais pas de plus noble, ni de plus efficace, que l'éducation de la jeunesse. Les enfants, en effet, sont l'espoir principal de la société, et surtout d'une société éprouvée comme la nôtre.

Ils sont pour la patrie, ce qu'est pour le laboureur la semence confiée à la terre.

Que faut-il en agriculture pour obtenir de bons produits? Trois choses sont absolument nécessaires: un bon terrain, un habile cultivateur et des semences bien choisies. Trois choses aussi, concourent également à rendre l'éducation parfaite: la nature intelligente de l'enfant, qui représente le terrain fertile, un maître sage et expérimenté, qui fait les fonctions de l'habile cultivateur, et enfin, les bons préceptes qui sont comme les semences de choix. Aussi le bien qui résulte d'une telle éducation est incalculable.

De tels enfants ainsi préparés sortent de leur école avec les moyens les plus sûrs pour assurer leur avenir.

Ce n'est pas seulement pour eux que ces enfants travaillent, mais encore pour le bonheur de leur famille dont ils sont appelés à être le soutien et la consolation; pour cette ville dont ils peuvent faire la richesse et l'ornement, et enfin, pour notre malheureuse patrie dont ils seront la défense et la gloire.

Enfants, qui m'écoutez et qui êtes l'objet de notre plus tendre sollicitude, retenez bien ce que je vous dis ici, d'une manière succincte et générale; gravez-le profondément dans vos esprits et dans vos cœurs, afin que ces paroles ne s'effacent jamais de votre mémoire.

Vous êtes bien jeunes encore pour comprendre toute l'importance; mais plus tard vous les comprendrez bien mieux et si jamais au milieu des épreuves, quelquefois si pénibles, qu'on rencontre dans la vie, vous venez à jeter un coup d'œil en arrière et à vous rappeler le temps heureux de votre enfance, vous vous direz peut-être à vous-mêmes: mon pays natal avait alors pour maire un père de famille, qui nous portait le plus tendre intérêt et qui dans son langage simple et familier nous adressait des exhortations dont nous conservons encore un bon souvenir.

Puisse le souvenir de ces paroles faire alors votre soutien et votre consolation; puisse-t-il en même temps vous porter à bénir la mémoire de celui qui ne veut que votre bien et celui de la ville dont l'administration lui est confiée.

Vous tous qui êtes venus participer à cette fête de famille, unissez vos efforts avec les miens afin de contribuer à l'heureux accomplissement de l'œuvre la plus excellente.

Pères et mères ne cessez de veiller sur vos enfants qui doivent être pour vous le dépôt le plus précieux; vénérable Pasteur, de cette cité et vous tous ses dignes collaborateurs, qu'on est toujours sûr de rencontrer partout où il y a du bien à faire ou une bonne œuvre à encourager, recevez ici tous mes remerciements pour votre présence si bienveillante et pour tout ce que vous faites en faveur de cet âge si

intéressant.

Et vous, bons Frères de l'Ecole chrétienne, continuez généreusement à répandre autour de vous les bienfaits de l'instruction. Celui qui voit tout le bien que vous faites saura bien récompenser une vie toute pleine de dévouement et de sacrifices.

Variétés

ORÉLIE-ANTOINE 1<sup>er</sup>

Orélie-Antoine premier, roi d'Araucanie et de Patagonie, vient d'être arrêté à Patagones par les Chiliens, au moment où il tentait une troisième fois de rentrer dans son royaume.

Dans notre siècle sceptique, où les convictions sont rares, cet avoué de Périgueux, élu roi d'aventure, trahi par un valet, martyrisé par le gouvernement chilien, rendu à la liberté et repatrié, poursuivant en France, au milieu de difficultés de toute nature, son œuvre et son rêve, seul, pauvre, abandonné, basoué, ne désespérant jamais, ne ménageant jamais sa personne, est une physionomie qui ne manque pas de grandeur et de noblesse.

On peut sourire des ridicules de l'homme, mais on est obligé d'estimer son caractère. Il prête, il est vrai, un peu à la plaisanterie facile — songez donc: un avoué couronné! — mais ne prête-t-il pas davantage à l'admiration, cet homme qui se dévoue tout entier à une idée éminemment française?

Nous avons eu, comme tout le monde, la curiosité de voir de près le roi d'Araucanie. Un ami nous présenta l'hiver dernier à Orélie-Antoine 1<sup>er</sup>.

Il demeurait au quatrième étage, dans l'hôtel de Périgueux, rue de Grammont. Son appartement, plus que modeste, se composait de deux pièces bien petites: un cabinet de travail, dans lequel on entrait directement, et une chambre à coucher.

M. de Tonnens était en train d'écrire quand nous entrâmes. Il se leva.

Grand, brun, des yeux noirs et grands, un regard très doux, une forêt de cheveux très noirs, une barbe, noire aussi, très épaisse et très longue: tel est, physiquement, le roi d'Araucanie.

Il nous reçut avec beaucoup d'amabilité, alluma en notre honneur une allumette landaise et mit le feu aux bûches préparées dans la cheminée pour le cas où des visiteurs se présenteraient. Pour lui, il s'en serait passé, malgré le froid très vif qu'il faisait ce jour-là. Le feu était un luxe qu'il ne pouvait pas se permettre tous les jours.

Il causa. Il nous parla de ses aventures, de ses projets, de l'hostilité du Chili, du royaume d'Araucanie, qui pouvait devenir une admirable colonie et compenser, pour notre pays, la perte du Canada et de l'Inde. Il y avait dans sa parole tant de conviction, dans son regard tant d'énergie, dans son projet un sentiment si patriotique, que, venu là l'esprit plein de préjugés sur son compte, nous partîmes pénétrés d'estime pour lui.

Quelques jours après, nous fûmes invité chez son premier ministre, ou du moins chez son ami et son conseiller, qui demeurait alors aux Ternes. Cet ami avait occupé une haute position dans notre corps consulaire; il connaissait l'Araucanie; il savait que le rêve d'Orélie-Antoine n'était pas chimérique. Il cherchait à propager la vérité et à faire triompher une cause utile aux intérêts français.

Nous étions peu d'invités; cinq ou six personnes tout au plus. En prenant une tasse de thé, à la lueur d'une lampe apaisée par un abat-jour vert, nous causâmes de la géographie, des productions et du commerce de l'Araucanie. Il y avait alors une compagnie de banquiers anglais qui faisaient des avances au roi, et qui aurait volontiers mis à sa disposition une flottille et des émigrants.

Orélie-Antoine 1<sup>er</sup> était désolé de cette proposition.

— Toujours les Anglais! disait-il. Ils comprennent l'importance de la question coloniale. Mais les Français!... Pourtant, je ne veux pas que mon œuvre profite à l'Angleterre. C'est à la France que doit revenir mon royaume.

A onze heures, nous quittâmes la petite cour du roi d'Araucanie, et nous revînmes des Ternes en compagnie de l'un des familiers du prince.

Que de choses nous apprîmes chemin faisant! Avant de se fier à l'ami de chez lequel nous sortions, Orélie-Antoine 1<sup>er</sup>, pauvre, mais possesseur d'un titre, avait été en butte aux entreprises d'une foule de chevaliers d'industrie et de toqués qui avaient abusé de son nom, et

qui n'avaient pas peu contribué à le rendre ridicule.

Orélie-Antoine 1<sup>er</sup> est, dans ses relations du monde, un homme faible. Il ne sait pas résister aux sollicitations, aux avances amicales. Toute son énergie est concentrée sur son œuvre.

C'est ainsi, pour ne parler que des fous, qu'on maniaque, adorateur du régime féodal, ne rêvant que tourelles à clochetons, châteaux-forts à pont-levis, hauts-barons à cheval et serfs à la glèbe, était arrivé à s'emparer pendant quelque temps de l'affection du prince. Il a porté le titre de premier ministre — *in partibus* heureusement. — Dans sa tourelle, car il habitait un des anciens monastères de Paris converti en maison d'habitation. Il a rédigé des projets de chartes féodales, il a décrété des dîmes, créé un ordre de chevalerie, tout cela pour l'Araucanie, qui ne s'en doutait guère.

Après cet excentrique, est venu un amateur de rubans, qui a fait créer deux ordres en faveur de sa boutonnière.

Puis un vaniteux qui s'est fait nommer duc. Puis un homme pratique, qui s'est fait à tout hasard, donner une concession de terrains.

Autour du pauvre roi, comme autour d'un souverain puissant, il y a eu des intrigues de toute nature, des rivalités, des jalousies, des trahisons. Il y a eu des mécontents qui n'ont pas craint de le décrier après avoir sollicité en vain ses faveurs. Il y a eu surtout des ingrats.

Après avoir souffert si longtemps, le malheureux Orélie-Antoine 1<sup>er</sup> avait enfin trouvé un capitaliste aventureux qui lui avait fourni les moyens de retourner en Araucanie.

Il partit avec quelques amis dévoués, au mois d'avril dernier, emportant un arsenal d'armes de toute sorte. Arrivé à Buenos-Ayres il fréta un bateau de pêche afin de gagner Babia-Blanca, sur la côte de la Patagonie.

Mais le gouvernement chilien avait eu vent de l'expédition. Il chargea son consul à Buenos-Ayres de faire arrêter le prince. La Confédération argentine mit à la disposition du consul chilien une goëlette, la *Sociedad*, qui rejoignit Orélie au moment où il allait quitter Patagones pour pénétrer sur le territoire indien.

Le roi d'Araucanie fut pris, et ramené à Buenos-Ayres le 19 juillet dernier.

Les fers aux mains et aux pieds, le prisonnier a traversé la ville, conduit par le lieutenant Palacios, qui a opéré son arrestation. Il a été enfermé au fort de Cabildo.

Ainsi ce Français, dont on a ri en France, fait trembler le Chili.

Cet homme, qui a voulu rétablir notre puissance coloniale, est prisonnier. Roi élu, par un pays libre, il a pour lui le droit, et il est victime de la force.

Rendons justice à son courage, à sa persévérance, à son idée patriotique, et inclinons-nous devant son malheur.

Espérons enfin que nos représentants diplomatiques dans l'Amérique du Sud interviendront en faveur de ce malheureux, et obtiendront pour lui une condition moins dure et un traitement moins barbare.

(Gaulois).

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris 8 septembre, 2 h. soir.

Le journal *l'Univers* a été suspendu pour quinze jours comme dépassant toute mesure, et provoquant au mépris du gouvernement par d'inqualifiables outrages, de nature à compromettre nos relations extérieures.

La *République française* a reçu un communiqué lui reprochant de s'inspirer d'un regrettable exemple et de se livrer à des violences indignes de la presse française.

Il est certain qu'un petit conflit a eu lieu près Santander entre les batteries carlistes de la côte et la canonnière allemande *l'Albatros*.

Bourse de Paris.

Paris, 8 septembre 1874.

Rente 3 p. %	64,55
— 4 1/2 p. %	94,00
— 5 p. %	100,20



ANNONCES

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 62,719.

**HYDROPIE RÉTENTION.** — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. 6

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La

*Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

**C<sup>o</sup> DES CHEMINS DE FER DES VOSGES**

Capital social : QUATRE MILLIONS.

MONTANT DES SUBVENTIONS

de l'État, du département, etc.  
3,562,725 FRANCS.

**ÉMISSION**

AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE  
du 27 août 1874, de

**10,000 OBLIGATIONS**  
de 500 fr.

Portant intérêt annuel de 15 francs.

Payables par semestre, les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet  
REMBOURSABLES AU PAIR EN 95 ANS,  
PAR TIRAGES ANNUELS.

**PRIX D'ÉMISSION : 220 FR.**

(Jouissance du 1<sup>er</sup> Juillet 1874)

Payables comme suit :

- 20 fr. en souscrivant.
- 50 — à la répartition.
- 50 — le 15 Octobre 1874.
- 50 — le 15 Novembre 1874.
- 50 — le 15 Décembre 1874, contre remise du titre définitif.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêts. En tenant compte de la jouissance du coupon et de la bonification d'intérêt accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs obligations par anticipation, l'obligation des chemins de fer des Vosges ressort net à 218 fr. 50. Ce prix, non compris la prime de remboursement, représente un placement de 6 fr. 85 0/0.

**GARANTIES :**

La Compagnie exploite actuellement 33 kilom. Elle livrera à l'exploitation en 1876 31 — Sur son capital de 4 millions, il a été versé 2,400,000 fr. ce qui, avec un appel de 400,000 fr. en cours de versement, donne. . . . 2,800,000

Subventions, 3,562,725

6,362,725

La recette kilométrique, appartenant à la Compagnie (et au delà de laquelle elle partage avec le département), est estimée à 12,000 fr., donnant un net de 6,000 fr., soit. . . . 384,000

Il faut y ajouter le produit moyen net des Magasins généraux d'Épinal, propriété de la Compagnie 30,000  
414,000

Les charges des emprunts faits et à faire absorbant 4,610 fr. par kil., soit 295,000

Il reste un excédant de. . . 119,000

Les Obligations de la C<sup>o</sup> des Chemins de fer des Vosges offrent donc les plus sérieuses garanties.

On sait que le réseau de la Compagnie est destiné à relier entre elles les trois villes d'Épinal, Saint-Dié et Remiremont ; le parcours réalise, par rapport à la ligne de l'Est, une économie de 51 kilomètres entre Épinal et Saint-Dié, de 73 kilomètres entre Saint-Dié et Remiremont.

L'immigration de la grande industrie alsacienne a fait du département des Vosges un centre manufacturier de premier ordre. De nombreux établissements industriels : filatures, teintureries, papeteries, féculeries, sciéries, etc., attirés par les grandes forces hydrauliques naturelles des vallées de la Meurthe et de la Moselle, sont venus se grouper dans la région desservie par le chemin de fer.

**Les Obligations de la Compagnie des Vosges sont cotées à la Bourse de Paris.**

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties s'effectue à Épinal, au siège de la Compagnie et dans les gares principales de son réseau, et à Paris, chez ses banquiers.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**  
du 9 au 12 septembre courant

**A ÉPINAL, au siège de la Compagnie,**  
**A LA BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
2 et 4 rue de la Chaussée-d'Antin, } A PARIS.  
chez MM. LÉVI-BING et Co, 102, rue Richelieu

Et aux succursales de MM. LÉVI-BING et Co,  
à Nancy, Épinal et Mulhouse,

On peut souscrire par correspondance, en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit desdites maisons de Banque.

Si les demandes dépassent 10,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

Pour la Compagnie :

L'Administrateur délégué : FOURNIER.

AVIS

Les Obligations communales et départementales 5% du crédit foncier de France (émission 1872), sont actuellement délivrées dans les bureaux du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris, au prix de 277 fr. 50, sans commission.

Ces obligations, garanties par les Communes ou les Départements et par le Crédit foncier, rapportent 15 fr. par an, payables en Janvier et en Juillet.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS délivre indifféremment et au même prix des titres au porteur ou des titres nominatifs.

Les Obligations des grandes lignes de chemins de fer et toutes les valeurs facilement négociables, sont acceptées en paiement du cours du jour, sans commission.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> FIEUZAL JEAN, avoué à Cahors.

**EXTRAIT DU JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS**

Par jugement contradictoire du Tribunal civil de première instance de Cahors, en date du trente-et-un août mil huit cent soixante-quatorze, la dame Marie Delluc, sans profession, épouse de Jean Périé, ex-épicière à Saint-Cévet, commune de Fontanes, demeurant et domiciliée audit lieu avec son mari, a été déclarée séparée de biens d'avec lui, et le jugement a été rendu commun à M. Benjamin Barraud, demeurant à Cahors, pris en qualité de syndic de la faillite dudit Périé.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Cahors et de la dame Marie Delluc.

Cahors, ce cinq septembre mil huit cent soixante-quatorze.

J. FIEUZAL.

Pour les extraits et articles non signés  
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

**EN VENTE**

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

**Jean XXII et la Pologne**

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

**TABLEAU DES DISTANCES**

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS IMPORTANT

**EAU DES FÉES**

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M<sup>me</sup> SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M<sup>me</sup> Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf<sup>o</sup> de l'univers

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**  
FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Feux d'artifices ; Lanternes vénitiennes en tous genres.



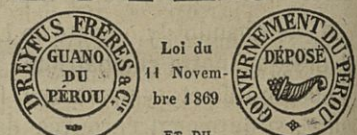
**GOUVERNEMENT DU PÉROU**  
**DREYFUS FRÈRES & Co**

DE PARIS

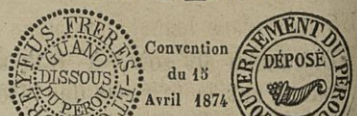
21, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**



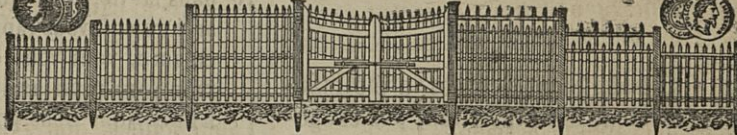
**GUANO DISSOUS DU PÉROU**



**DÉPÔTS EN FRANCE**

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.  
Havre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN.  
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

**AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER**  
(B. S. G. D. G.)



**COMPTOIR A BORDEAUX**  
Cours Napoléon, 132.

**CLOTURES DE LA GIRONDE**

EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

**USINE**  
au port de la Souys  
LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Écrire franco.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

**A Vendre ou à Louer**

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de *Jean de Bru*, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M<sup>me</sup> veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 24, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC**

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.